

# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° PL100

## 1. Code d'identification unique du produit type

PLT001

## Désignation des produits de construction concernés

Batiplac® 13  
Batiplac® 13 Hydro  
Batiplac® 13 Finition  
Batiplac® 13 Acoustique  
Batiplac® 13 Feu  
Batiplac® BA 10  
Dryplac® 13  
E13  
E13 Hydro

## 2. Usage prévu

Construction immobilière

## 3. Fabricant

Placoplatre  
34 avenue Franklin Roosevelt  
F-92150 Suresnes  
France

## 4. Mandataire

Non concerné

## 5. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances

Système 4

## 6. Norme harmonisée

NF EN 520+A1 - novembre 2009

.../...

**7. Performances déclarées**

Caractéristiques essentielles	Performances	Systèmes d'évaluation et de vérification de constance des performances appliqués
Résistance au cisaillement - $\uparrow\downarrow$	NPD	Système 4
Réaction au feu - R2F	A2-s1,d0	Système 4
Perméabilité à la vapeur d'eau - $\mu$	10	Système 4
Résistance à la flexion - F	conforme	Système 4
Résistance aux chocs - $\rightarrow I$ (dans les conditions d'utilisation finale)	Voir la documentation du fabricant*	Système 4
Isolation acoustique aux bruits aériens - R (dans les conditions d'utilisation finale)		Système 4
Absorption acoustique - $\alpha$ (dans les conditions d'utilisation finale)		Système 4
Résistance thermique exprimée sous forme de conductivité thermique en W/(m.K) - $\lambda$	0,25	Système 4

\* <http://www.placo.fr/Documentations/L-integrale-Placo>

**8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique**

La réaction au feu des produits identifiés ci-dessus est déterminée selon l'annexe B de la norme NF EN 520+A1 - novembre 2009 « Conditions pour la classification des plaques de plâtre en fonction de la réaction au feu sans essais supplémentaires », qui reproduit les conditions fixées dans la décision 2006/673/CE de la Commission Européenne.

Les performances des produits identifiés ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Monsieur Hervé de Maistre, Directeur Général Placoplatre

Fait à Suresnes, le 29 juin 2016

Signature



Placoplatre